

STTL - Swiss Table Tennis League

Haus des Sports - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen b. Bern Telefon +41 31 359 73 90

info@swisstabletennis.ch - www.swisstabletennis.ch



Procès-verbal de l'assemblée d'hiver 2023 de la Chambre STTL

Lieu : Séance Zoom

Date: Vendredi, 10 novembre 2023

Heure: 18h00 – 18h55

Présidence : Michel Tschanz (président STTL)
Vérificateur du scrutin : Sebastian Lauener (secrétariat STTL)

Voix : 14
Majorité simple : 8 voix
Majorité 2/3 : 10 voix

Procès-verbal: Sebastian Lauener (secrétariat STTL)

1. Bienvenue

Michel Tschanz (président STTL) souhaite la bienvenue à toutes les personnes connectées et les remercie pour leur présence. Il remercie le comité de la STTL, la directrice Monica Midali et le secrétaire Sebastian Lauener pour le travail accompli jusqu'à présent.

2. Appel/contrôle du scrutin

14 voix sont comptées. La majorité simple est donc de 8 voix et la majorité 2/3 (nécessaire pour les modifications des statuts) est de 10 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 14 oui.

4. Approbation du PV de la dernière Chambre

Arno Römmeler (Young Stars ZH) fait remarquer que dans le procès-verbal de la Chambre du mois de juin, on devrait ajouter qui a été élu président.

Le procès-verbal est approuvé par 13 oui et une abstention à condition que l'information soit ajoutée que Michel Tschanz a été élu président.

Approbation du budget 2.0

Monica Midali (comité STTL) explique le budget révisé qui tient compte d'informations qui n'étaient pas encore connues en juin.

Marco Marcarini (Wädenswil) demande si les fonds de sponsoring sont payés par Ringier.

Michel Tschanz (président STTL) explique que la commercialisation a été cédée à Ringier et que les fonds seront versés via ce contrat de commercialisation.

Urs Schärrer (Neuhausen) voudrait savoir comment on s'assure que les dépenses sont seulement faites lorsque les recettes ont été encaissées.

Monica Midali (comité STTL) souligne qu'aujourd'hui, on doit seulement approuver le budget. Avant toute dépense, il faut disposer de suffisamment d'argent sur le compte de la STTL.

Christian Hotz (Wil SG) demande d'où proviennent les recettes de sponsoring.

Michel Tschanz (président STTL) explique que deux sponsors ont pu être trouvés, mais que pour des raisons de confidentialité, la communication devra se faire plus tard. On espère que fin novembre, les sponsors et le contrat pourront être communiqués.

Marco Marcarini (Wädenswil) demande d'expliquer quelques positions au niveau des charges : Brand, Commercialisation Ringier et Provisions sponsoring.

Monica Midali (comité STTL) explique qu'un montant forfaitaire est versé à Ringier pour leur travail jusqu'au début de la saison 2023/24. Ensuite et selon l'accord, 20% de toutes les recettes réalisées avec le sponsoring pour la STTL seront cédés à Ringier. La désignation «Brand» concerne le rebranding qui figurait encore dans le budget du mois de juin avec CHF 4'000 par saison (sur cinq saisons). Ce crédit peut désormais être remboursé à STT avec effet immédiat puisque l'on dispose maintenant de suffisamment d'argent.









Urs Schärrer (Neuhausen) fait remarquer qu'il faudrait trouver une solution numérique pour les feuilles de match. Cette solution pourrait même être plus avantageuse que la version imprimée.

Michel Tschanz (président STTL) informe que les responsables chez Ringier veulent promouvoir une numérisation et qu'ils ont déjà assisté à un match STTL Men à Neuhausen afin d'évaluer les possibilités sur place. Au niveau numérique, il y a encore un grand potentiel (p.ex. pour la saisie des matchs). Ringier proposera son soutien dans ce domaine.

Luca Colombo (Lugano) demande ce qui se passera avec le bénéfice en cas d'un résultat positif de l'exercice comme cela est budgétisé.

Monica Midali (comité STTL) : Il est prévu d'utiliser un bénéfice pour verser une prime de match par équipe (CHF 500 par équipe, cf. position 4210).

Le budget est approuvé à l'unanimité avec 14 oui.

6. Modifications des statuts et des directives

Michel Tschanz (président STTL) explique pour commencer que la CSRS a révisé les statuts de la STTL et que cette proposition est désormais disponible. Dans ce contexte, la procédure en cas d'égalité des voix, l'adhésion ainsi que le contenu de la Chambre ont été définis. Le contenu des articles 3, 4, 8 et 9 des statuts serait adapté. La première question est donc maintenant s'il faut soumettre les articles au vote en bloc ou s'il faut un vote individuel par article.

Avec 14 oui, il est décidé à l'unanimité de voter sur les modifications des statuts en bloc. Les propositions de modification des statuts sont approuvées en bloc à l'unanimité avec 14 oui.

7. Décisions sur d'autres propositions

Aucune proposition n'a été soumise au préalable et l'assemblée ne soumet aucune proposition.

Divers

Urs Schärrer (Neuhausen) souhaiterait que l'on informe officiellement sur les possibilités au niveau du sponsoring. Les clubs devront le plus rapidement possible aborder les sponsors locaux et les informer qu'il y aura des changements.

Michel Tschanz (président STTL) répond que le chef de projet Dennis Russ organisera de nouveau prochainement des calls avec tous les clubs. Dans le cadre d'une série de dates avec un maximum de clubs participants, il est prévu d'informer sur ce qui est possible dans le domaine du sponsoring et sur ce qui ne l'est pas. La direction de Ringier a énormément apprécié la manifestation à Neuhausen et voudrait, dans la mesure du possible, assister à un match à chaque endroit afin qu'ils aient visité tous les locaux pour se rendre compte des possibilités de mise en œuvre sur place.

Jean-Marc Wichser (CSRS) demande si les statuts révisés entreront en vigueur pour le début de la saison 2024/25 ou à partir de demain.

Michel Tschanz (président STTL) demande si l'assemblé s'oppose à ne pas mettre en vigueur ces nouveaux statuts à partir de demain.

Arno Römmeler (Young Stars ZH) fait remarquer que cela correspond à une modification de la proposition actuelle qu'il faut par conséquent soumettre au vote.

Avec 14 oui, l'assemblée décide à l'unanimité de mettre en vigueur les modifications des statuts à partir de demain.

Michel Tschanz (président STTL) saisit l'occasion pour remercier Jean-Marc Wichser pour son soutien apporté jusqu'à présent et pour son aide future.

Arno Römmeler (Young Stars ZH) fait remarquer que dans le procès-verbal de la dernière séance, Adrian Schmid a demandé de mesurer la durée des matchs afin de pouvoir comparer la durée de match avec les différents modes de jeu. Ce point aurait dû figurer à l'ordre du jour puisqu'il avait été annoncé.

Peter Schwarz (Zürich-Affoltern) souligne que jusqu'à présent, on ne dispose pas encore de retours d'expérience et qu'il serait trop tôt de traiter ce point aujourd'hui. La question si les spectateurs restent même si l'on ne joue que sur une table et lorsque le match pourrait durer plus longtemps est une question qui concerne la salle et la publicité. Avec une visibilité qui sera à l'avenir plus grande, il y aura certainement en général plus de public.

Adrian Schmid (Rapperswil-Jona) ajoute que cette question pourra seulement être tirée au clair à la fin de la saison lorsque les play-offs auront été disputés avec le nouveau mode.









Michel Tschanz (président STTL) explique que ce point de discussion figurera à l'ordre du jour de la séance qui aura lieu après la prochaine séance.

Christian Hotz (Wil SG) fait remarquer qu'un point déjà discuté concernait la recherche d'un sponsor d'équipement officiel. Puisqu'il a de bons contacts avec JOOLA, un partenariat avec la STTL serait éventuellement envisageable. On devrait en discuter avec Ringier.

Peter Schwarz (Zürich-Affoltern) tient à préciser qu'en ce qui concerne un éventuel sponsor général, on devrait demander des offres de comparaison. Zürich-Affoltern est par exemple en contact avec VICTAS qui pourrait éventuellement aussi être un partenaire intéressant pour la STTL.

Michel Tschanz (président STTL) leur adresse ses remerciements pour ces suggestions et les prie de lui faire parvenir les coordonnées respectives. Ensuite, Ringier pourra contacter les intéressés.

9. Fixation de la prochaine Chambre STTL

Vendredi, 07.06.2024 via Zoom, probablement à 19h00. L'assemblée ligue nationale (ALN) aura lieu le même jour à 18h00.

Pour le procès-verbal :

STTL - Swiss Table Tennis League, secrétariat

Sebastian Lauener

la fr

Vaà:

Clubs de la STTL Comité de la STTL Comité central STT

Publié pour tous sur le site internet www.swisstabletennis.ch

Michel Tschanz Président de la STTL

If Sidelous

Monica Midali Membre du comité de la STTL







